

| Nombre de Membres   |          |                     |
|---------------------|----------|---------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants             |
| 11                  | 8        | 8<br>+ 1<br>pouvoir |

|                                         |
|-----------------------------------------|
| Date de convocation<br>5 septembre 2025 |
|-----------------------------------------|

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **BREVOT Gérard, CROIX Mylène.**

Représentés : **GAURIER Jacques pouvoir donné à BERTOUT Emilie.**

**Madame VANDERHOEVEN Sylvie** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Sollicitation du fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole pour la rénovation de l'atelier communal**  
**N° de délibération : 43\_2025**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover l'atelier communal situé place du Lavoir, afin d'améliorer les conditions de travail des agents communaux en charge des espaces verts.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5V1,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Mesnil Saint Père comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet de rénovation de l'atelier communal d'un montant de 4 533,11 € HT pour la réfection du sol de l'atelier.

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE le fonds de concours de Troyes Champagne Métropole pour les travaux de rénovation de l'atelier communal.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2025.09.17 10:20:41 +0200  
Ref:9459635-14238495-1-D  
Signature numérique  
le Maire